



AVENANT N° 2

Marché n° AO 15008

Etude hydraulique et définition d'un programme d'interventions pour la réduction des risques d'inondation du fleuve Préconil et ses affluents

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Communauté de Communes du Golfe Saint-Tropez, Bâtiment le Grand Sud, 2 rue Blaise Pascal-83310 Cogolin, représentée par son Président Monsieur Vincent MORISSE, dûment habilité, ci-après dénommée la Communauté de communes, d'une part,

ET

INGEROP Conseil & Ingénierie S.A.S, Domaine du Petit Arbois-Pavillon Laennec-BP20056-13545 Aix-en-Provence, représentée par Monsieur Sébastien HUARD, d'autre part.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE

Objet du marché : **Etude hydraulique et définition d'un programme d'interventions pour la réduction des risques d'inondation du fleuve Préconil et ses affluents**

N° de marché : **AO 15008**

Date de notification du marché : **29 mai 2015**

Montant initial : **141 998 € HT** (marché Communauté de communes, modifié par avenant n°1)

Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appels d'offres (le cas échéant) : sans objet

Date de la délibération autorisant la signature de l'avenant : 27 avril 2015

Ce marché a fait l'objet d'un groupement de commandes avec l'Etat. La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez a été désignée structure pilote de ce groupement.

Le présent avenant ne concerne que le marché porté par la Communauté de communes, relatif à la définition d'un programme d'interventions pour la réduction des risques d'inondation du fleuve Préconil et ses affluents. Le marché relatif à l'étude hydraulique est porté par l'Etat. L'avenant n°1 concerne l'extension de l'étude au ruisseau du Pilon (étude hydraulique et proposition d'aménagements).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161215-20160000199-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2016

Publication : 19/12/2016

OBJET DE L'AVENANT

Article 1

La définition d'un programme d'interventions, ou programme d'aménagement, est un élément majeur du PAPI d'intention. Elle permet en effet de faire évoluer ce PAPI vers le stade de PAPI complet et de mise en œuvre effective des travaux.

La définition du programme de travaux doit suivre différentes étapes, basée sur un scénario hydraulique solide et éprouvé : définition d'une stratégie de réduction de l'aléa, analyse technique des aménagements adaptés et efficaces, analyse comparative des aménagements à travers des analyses coûts-bénéfices et multi-critères, validation concertée du programme, et enfin proposition d'un programme d'aménagement au stade Avant-projet.

La fin du marché était initialement prévue pour le 14 décembre 2016. Ce programme en est aujourd'hui au stade de la validation concertée, ayant fait l'objet d'une présentation en comité de pilotage du PAPI le 10 novembre 2016 pour validation.

Afin de permettre de finaliser la validation du programme d'aménagements, d'établir une proposition de programme au stade Avant-projet, et enfin d'élaborer les documents de communication (plaquettes, panneaux) inscrits au cahier des charges, il est proposé de prolonger la durée du marché n° AO 15008 de trois mois, soit jusqu'au 15 mars 2017. L'ensemble de ces éléments sera ensuite intégré au dossier d'agrément du PAPI complet du Golfe de Saint-Tropez.

Article 2

Les clauses et conditions du contrat initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Fait à Cogolin en deux exemplaires, le

**Le Président de la Communauté de communes
du Golfe de Saint-Tropez**

Le titulaire,

Vincent Morisse

Sébastien Huard

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161215-20160000199-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2016

Publication : 19/12/2016